



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 04.06.2020

Numéro de publication: AB01-0000005911

Canton: VD

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail Sushi Zen SA

Sushi Zen SA

CHE-105.175.096

Avenue des Boveresses 56

1010 Lausanne

Permis de travail de nuit, dimanche et les jours fériés

art. 17, 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 20-001823

N° d'établissement: 95673380

Pan d'entreprise: Production de sushi (traitement et conditionnement)

Motif: Besoin particulier de consommation (art. 28, al. 3 OLT 1)

Personnel: 6 H, 8 F

Validité: 01.08.2020 – 31.07.2023

Complément à l'autorisation: Renouvellement avec modification

Autorisation pour: VD

Toute personne dont les droits ou obligations sont affectés par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et qui est habilitée à faire recours peut, dans les dix jours suivant la publication de la demande, consulter le dossier auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Conditions de travail, protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne, après s'être annoncée au préalable par téléphone au 058 462 29 48.